

TRAME DE PLAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE APICOLE

« Nouvelle génération » – Document de travail

1. Préambule

Le présent Plan Sanitaire d'Élevage apicole (PSE) a pour objet d'organiser, à l'échelle départementale, une politique sanitaire **préventive, collective et évolutive**, adaptée aux réalités contemporaines de l'apiculture.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire national défini sous l'autorité de la entity ["organization","Direction générale de l'alimentation","french ministry agriculture"] , tout en intégrant les principes européens de prévention, de surveillance et de responsabilité partagée.

Ce PSE est conçu comme un **outil vivant**, révisable, fondé sur les données de terrain, la formation continue et l'anticipation des risques émergents.

2. Périmètre et gouvernance du PSE

2.1. Structure porteuse

Le PSE est porté par le GDSA / la section apicole du GDS départemental, en lien avec : - les apiculteurs adhérents, - les vétérinaires référents, - les techniciens sanitaires apicoles (TSA), - l'administration (DDPP/DDETSP).

2.2. Comité sanitaire apicole

Mise en place d'un comité sanitaire apicole comprenant : - représentants des apiculteurs, - vétérinaire conseil, - référent TSA, - représentant de l'autorité administrative.

Ce comité assure : - le suivi du PSE, - sa mise à jour, - l'analyse des données sanitaires, - la coordination des actions collectives.

3. Objectifs stratégiques

Le PSE poursuit les objectifs suivants :

- réduire les mortalités évitables,
 - améliorer la résilience du cheptel apicole,
 - structurer une surveillance sanitaire territorialisée,
 - renforcer la crédibilité sanitaire de la filière,
 - anticiper les risques émergents.
-

4. Surveillance sanitaire organisée

4.1. Surveillance des maladies réglementées

Organisation de la veille sur : - varroose, - loques, - nosémoses, - maladies virales, - agents exotiques (Aethina tumida, Tropilaelaps spp.).

4.2. Rôle des TSA

- visites sanitaires ciblées,
 - appui technique aux apiculteurs,
 - remontée structurée des informations sanitaires.
-

5. Prévention et bonnes pratiques

5.1. Gestion raisonnée du varroa

- stratégies coordonnées à l'échelle du territoire,
- prévention des résistances,
- intégration des méthodes biotechniques.

5.2. Biosécurité apicole

- gestion des mouvements de ruches,
 - règles de quarantaine,
 - hygiène du matériel.
-

6. Intégration de la sélection génétique sanitaire

Le PSE reconnaît la sélection génétique comme un **levier sanitaire à part entière**.

Actions possibles : - promotion des lignées résistantes (VSH, SMR, hygiénique), - articulation avec les programmes d'élevage locaux, - suivi des performances sanitaires par l'observation.

7. Données sanitaires et outils numériques

7.1. Mutualisation des données

- registre sanitaire dématérialisé,
- suivi anonymisé des mortalités,
- indicateurs territoriaux.

7.2. Objectifs

- passage d'un sanitaire déclaratif à un sanitaire **piloté par les données**,
- aide à la décision collective,
- traçabilité et transparence.

8. Formation et diffusion de la culture sanitaire

- formations TSA continues,
- modules pour apiculteurs adhérents,
- supports pédagogiques (rucher école, fiches techniques).

9. Gestion des crises sanitaires

- protocoles d'alerte,
- coordination avec l'administration,
- communication maîtrisée.

10. Évaluation et révision du PSE

- indicateurs de suivi annuels,
- bilan sanitaire partagé,
- révision périodique du PSE.

11. Conclusion

Le présent PSE se veut un **outil opérationnel**, évolutif et partagé, permettant de faire du sanitaire apicole non plus une réaction aux crises, mais un **pilier structurant de la résilience du cheptel**.

Fin de la trame – Document de travail